



Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

**Procès-verbal d'une séance ordinaire
du Conseil municipal
de la Municipalité du Canton de Potton**

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **lundi, le 1^{er} février 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19 heures.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers, André Ducharme, Michel Daigneault et Michael Laplume; le conseiller *Pierre Pouliot est absent (absence justifiée)*.

La séance est présidée par le Maire Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. 30 citoyens assistent aussi à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael Laplume et résolu

D'ADOPTER l'ordre de jour en retirant l'item 5.2.3 et en ajoutant le point 5.7.5 suivant:

- *substitution de chemins pour une subvention du MTQ*

2016 02 01

**Ordre du jour de la séance ordinaire
du Conseil municipal du Canton de Potton
Lundi, le 1^{er} février 2016**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2016**
- 5. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES**
 - 5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.1 Autorisation au Directeur général secrétaire trésorier de participer au Congrès de l'ADMQ;
 - 5.1.2 Mandat pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale;
 - 5.1.3 Jugement en Cour supérieure – Mansonville Rifle Association vs Potton;
 - 5.2 FINANCES**
 - 5.2.1 Appropriation d'une partie du surplus non affecté des années antérieures;
 - 5.2.2 Liste des propriétés à soumettre aux ventes pour non-paiement de taxes;
 - 5.2.3 Répartition de l'enveloppe d'aide financière aux organismes communautaires municipaux;
 - 5.3 PERSONNEL**
 - 5.3.1 Autorisation d'aller en appel de candidature pour les postes saisonniers;
 - 5.3.2 Embauche et formation d'apprentis premiers répondants au Service de sécurité incendie et civile;
 - 5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES**
 - 5.4.1 Décision d'exercer l'option de rachat de la niveleuse en fin de bail;
 - 5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.6.1 Dépôt du rapport du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile;
- 5.6.2 Dépôt et adoption de la liste officielle des pompiers et premiers répondants en fonction;
- 5.6.3 Déménagement d'une antenne de radio du Service de sécurité incendie et civile;

5.7 TRANSPORT & VOIRIE

- 5.7.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable des travaux publics et inspecteur en voirie;
- 5.7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour approvisionnement d'agrégats concassés pour le rechargement de certains chemins;
- 5.7.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat d'abat-poussière;
- 5.7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les taux horaires des entrepreneurs locaux par invitation;
- 5.7.5 *Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal Dossier 22792-1 (PAARRM) – substitution de chemin;*

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement;
- 5.8.2 Dépôt du rapport annuel sur l'Écocentre;
- 5.8.3 Renouvellement des ententes inter-municipales relatives à l'accès à l'Écocentre;
- 5.8.4 Acquisition d'un conteneur;
- 5.8.5 Lettre d'appui pour reconnaître les toilettes à compost dans le cadre normatif du Q2.r22;
- 5.8.6 Nomination au Comité consultatif en développement durable;

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.9.1 Autorisation au Directeur général secrétaire trésorier de signer le renouvellement de l'entente pour les services de la Société protectrice des animaux de l'Estrie;

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.10.1 Dépôt du rapport mensuel du Responsable en urbanisme et inspection en bâtiments

5.11 LOISIRS ET CULTURE

- 5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire
- 5.11.2 Dépôt du rapport annuel du Comité culturel et patrimonial de Potton;

6. AVIS DE MOTION

- 6.1 Règlement numéro 2011-392-D modifiant le règlement 2011-392 et ses amendements régissant les réseaux d'aqueduc et d'égouts, ses branchements, les rejets dans les réseaux d'égouts incluant un programme d'éliminations des raccordements inversés dans les réseaux d'égouts;
- 6.2 Règlement numéro RU-2015-418-A modifiant le règlement RU-2015-418 sur les nuisances;

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

8. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES

- 8.1 Dépôt et approbation de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA
- 8.2 Dépôt et approbation de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période
- 8.3 Dépôt et approbation du rapport du Directeur général secrétaire trésorier pour la délégation d'autoriser de lui-même et par l'entremise des responsables ayant une délégation d'autorisation similaire

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

Adopté.

3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire rappelle que la première période de questions ne porte que sur des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la session du Conseil. Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

2016 02 02

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2016

**Il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
Et résolu**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel que soumis.

Adoptée.

5- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

2016 02 03

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Autoriser le Directeur général secrétaire trésorier à participer au Congrès de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'il continue d'être avantageux pour le Directeur général secrétaire trésorier de profiter des nombreuses activités d'information, comprenant ateliers et cliniques juridiques, en plus du réseautage avec les autres directeurs généraux;

**EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu**

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, à participer au congrès qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 15 au 17 juin 2016;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant d'au plus 503\$ (taxes en sus) ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement afférents sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement numéro 2010-381.

Adoptée.

2016 02 04

5.1.2 Mandat pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'équité salariale oblige la Municipalité à évaluer le maintien de l'équité salariale à tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à cette évaluation et afficher les résultats d'ici le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite d'engager quelqu'un de l'externe pour aider à effectuer le travail en rapport avec cette évaluation avant le délai prescrit;

**EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu**

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à donner le mandat à une firme d'experts en matière d'équité salariale pour un montant n'excédant pas 6 000\$ taxes incluses, ou moins, sur la base de deux ou trois soumissions à recevoir.

Adoptée.

2016 02 05

5.1.3 Jugement en Cour supérieure – Mansonville Rifle Association

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT la cause en Cour supérieure entre la Municipalité, défenderesse et la Mansonville Rifle Association inc., demanderesse (ci-après la «MRA»);

CONSIDÉRANT QUE la MRA gère un champ de tir dans le Canton de Potton depuis 1949, par droits acquis depuis 2001, dans une zone où l'usage de champ de tir n'est pas permis depuis 2001;

CONSIDÉRANT QUE la MRA alléguait que dans les faits, l'usage de champ de tir était permis dans la zone en question, selon le règlement de zonage et de plus, qu'à tout le moins elle jouissait de droits acquis lui permettant aussi de faire cet usage dans ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans sa défense, soutenait son règlement de zonage interdisant l'usage de champ de tir dans la zone de ce dernier, et alléguait que les droits acquis avaient été perdus pour non utilisation pendant plus de 12 mois consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE le juge a rendu une décision sur tout ceci en date du 7 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le tribunal conclut que l'usage « champ de tir » n'est pas permis dans la zone où est situé le champ de tir de la MRA puisque les installations sont considérées comme lourdes et que les usages prévus dans cette zone ne permettent pas l'utilisation d'infrastructures lourdes;

CONSIDÉRANT QUE le tribunal conclut que les activités de champ de tir de la MRA sont protégées, en partie seulement, par des droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le tribunal limite grandement le droit acquis à cet usage dérogatoire et ajoute également que la MRA devra respecter toute la réglementation municipale notamment celle relative aux nuisances dont le bruit;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

QUE le Conseil accepte le jugement rendu dans la cause de la MRA et confirme qu'il ne souhaite pas aller en appel de cette décision.

Adoptée.

5.2 FINANCES

2016 02 06

5.2.1 Appropriation d'une partie du surplus non affecté des années antérieures

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un plan triennal couvrant les exercices 2016 à 2018 prévoyant des investissements à faire en 2016 de l'ordre de 541 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un conteneur maritime au montant de 3 800\$ (taxes non remboursables incluses) est nécessaire pour la gestion de l'Écocentre et est prévu dans le plan triennal, année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de crédit-bail pour la niveleuse vient à échéance le 26 avril 2016, que la Municipalité souhaite se prévaloir de l'option d'achat au coût de 89 000\$ (84 777\$ plus la partie non remboursable des taxes à la consommation), et que ceci est prévu dans le plan triennal pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement mentionné à l'item 5.2.3 ci-dessous, appui financier à la Fondation de l'Hôpital de Magog au montant de 7 810\$ annuellement pour cinq (5) ans a été pris par le Conseil précédent, et qu'il convient donc de prélever les crédits nécessaires à son paiement dans le surplus des années précédentes;

CONSIDÉRANT QU'après l'exercice 2014 le surplus de fonctionnement vérifié est de 372 243\$, qu'une affectation de 50 000\$ a été approuvée et prise sur ce montant durant 2015, laissant ainsi un reliquat de 322 343\$;

CONSIDÉRANT QUE, sur les affectations faites en 2014 et 2015 il reste un reliquat non utilisé au montant de 43 667\$, qui sera retourné au surplus non affecté;

CONSIDÉRANT QU'après l'exercice 2015, le surplus non affecté est prévu atteindre 449 260\$ après l'affectation proposée ici, dépendamment du surplus final de 2015;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

D’AFFECTER une somme de 100 610\$ prélevée sur le surplus non affecté afin de pourvoir aux investissements et paiement requis pour:

- ▶ Un conteneur maritime au montant de 3 800\$;
- ▶ Le rachat de la niveleuse à crédit bail au montant de 89 000\$;
- ▶ Et le paiement de la contribution financière à la Fondation de l'Hôpital de Magog, année 4, au montant de 7 810\$.

Adoptée.

2016 02 07

5.2.2 Liste des propriétés à soumettre aux ventes pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal du Québec contient des dispositions (art. 1022 ss CM) permettant aux Municipalités de faire vendre des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton souhaite se prévaloir de ces dispositions en transmettant à la MRC de Memphrémagog l'état prévu à l'article 1023 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général secrétaire trésorier soumet au Conseil municipal la liste des immeubles pour lesquels des taxes demeurent impayées depuis juin 2013 et dont la valeur est d'au moins 100\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE ladite liste démontre présentement des montants impayés échus de plus d'un an jusqu'à trois ans totalisant 116 256,47\$ comportant intérêts et pénalités;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour taxes aura lieu cette année le jeudi 9 juin;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour l'envoi de l'état au secrétaire-trésorier de la MRC est fixée au 19 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

Annexe

D’APPROUVER l'état préparé par le Directeur général secrétaire trésorier de la Municipalité soumis aux élus, d'autoriser sa transmission à la Commission scolaire dans laquelle sont situés les immeubles et d'ordonner sa transmission à la MRC de Memphrémagog afin qu'il soit procédé à la vente de ces immeubles pour non-paiement de taxes conformément aux dispositions du Code Municipal;

D’ÉTABLIR le pourcentage d'intérêt applicable pour 2013, 2014 et 2015 à 10% plus une pénalité de 0,5% par mois du principal impayé à compter de l'expiration du délai, tel que prévu par les règlements de taxation pour ces trois années;

ET D’AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à renchérir et à acquérir ces immeubles, au nom de la Municipalité du Canton de Potton, le jour de la vente.

Adoptée.

5.2.3 Répartition de l'enveloppe d'aide financière aux organismes communautaires municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre en 2016 son engagement à maintenir un programme de financement aux organismes sociocommunautaires pour contribuer au mieux-être de la collectivité et la pérennité des organismes;

CONSIDÉRANT QUE la somme consacrée au financement des organismes en 2015 était de 40 000\$ dont 36 160\$ ont été effectivement déboursés et qu'en 2016 elle a été prévue à hauteur de 50 000\$ lors de l'établissement du budget annuel pour l'exercice 2016;

CONSIDÉRANT QUE la contribution habituellement incluse dans ce programme pour la Fondation de l'Hôpital de Magog, au montant de 7 810\$, fait partie d'un engagement séparé pris par le Conseil précédent;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

~~CONSIDÉRANT QUE~~ les demandes reçues et accompagnant les redditions de comptes 2015 des organismes ayant reçu une aide financière cumulent 55 200\$ pour 2016;
EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par
et résolu

~~DE RÉPARTIR~~ l'enveloppe budgétaire prévue dans le budget 2016 entre les organismes suivants:

Association du Patrimoine de Potton	5 000\$
Centre d'Action Bénévole de la Missisquoi Nord (CAB) *.....	9 000\$
Cinéma Potton	500\$
Club de Chasse & Pêche.....	1 000\$
École primaire le Baluchon	1 200\$
Fiducie Foncière de la Vallée Ruitier	2 800\$
Fondation de l'hôpital Brome Missisquoi.....	1 000\$
Golden Agers.....	200\$
Groupe Bénévole municipal de Potton.....	11 000\$
Les appartements Potton	4 000\$
Mansonville Elementary School.....	1 000\$
St-Paul Anglican Church.....	1 000\$
Tour des Arts.....	750\$

* — La contribution au CAB comprend la Maison des jeunes et le centre Ken Jones

Le tout pour un total maximum de 38 450\$ affecté pour l'exercice fiscal 2016
 et un solde inutilisé de 11 550\$ du budget adopté pour 2016, mis en réserve.

~~D'INFORMER~~ chaque organisme, à l'exception de l'Hôpital Brome Missisquoi, qu'un rapport de l'utilisation des fonds doit être déposé au plus tard le 1^{er} novembre 2016 accompagné d'une demande pour l'exercice suivant, faute de quoi, l'éventuelle aide financière pourrait ne pas être renouvelée en 2017;

~~ET DE PAYER,~~ à même le surplus accumulé des années antérieures, le montant de 7 810\$ à la Fondation de l'Hôpital de Magog (CSSSM) selon l'entente d'appui financier intervenue en 2013, ce paiement représentant le 4^{ème} paiement annuel de cinq à faire.

Différée.

5.3 PERSONNEL

2016 02 08

5.3.1 Autorisation d'aller en appel de candidature pour les postes saisonniers non permanent

~~CONSIDÉRANT QUE~~ plusieurs emplois saisonniers devront être comblés au sein de la Municipalité au cours des prochains mois;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

~~D'AUTORISER~~ le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à un appel de candidatures pour les postes suivants:

- Sauveteur à la plage de Vale Perkins
- Préposés au mesurage des fosses septiques
- Préposés à l'Écocentre
- Préposés au quai municipal
- Préposés au Bureau d'accueil touristique
- Préposés à l'entretien des parcs et espaces publics
- Coordinateur et animateurs pour le camp de jour plein air.

(le nom des postes est utilisé au masculin dans son sens épïcène ici)

Adoptée.

2016 02 09

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

5.3.2 Embauche et formation d'apprentis premiers répondants au Service de sécurité incendie et civile

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie et civile doit périodiquement embaucher de nouveaux candidats pour maintenir un certain nombre de premiers répondants pour assurer une meilleure couverture de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur administratif du Service de sécurité incendie et civile a rencontré des candidats motivés potentiels et recommande leur embauche au nombre de trois comme apprentis premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE Formation Savie inc. offre à la Municipalité la formation de base d'une soixantaine d'heures pour les nouveaux premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Alexandra Ducharme, Mélissa Harrison et Eve Milonovic ont démontré un intérêt à devenir premiers répondants et acceptent de suivre la formation de base requise;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'EMBAUCHER mesdames Alexandra Ducharme, Melissa Harrison et Eve Milonovic à titre d'apprentis premiers répondants pour le service de sécurité incendie et civile de Potton;

ET D'AUTORISER le paiement du coût au montant de 1 779,64\$ (taxes incluses) de la formation requise ainsi que les heures au taux prévu dans la grille des salaires de pompier et premier répondant, soit le salaire minimum courant ainsi que les frais de déplacement et de repas afférents sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement numéro 2010-381.

Adoptée.
(André Ducharme déclare son intérêt et s'abstient)

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

2016 02 10

5.4.1 Décision d'exercer l'option de rachat de la niveleuse en fin de bail

CONSIDÉRANT QUE le contrat de crédit-bail pour la niveleuse vient à échéance le 26 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'option d'acheter la niveleuse pour le prix de 84 777\$ avant taxes ou de louer la niveleuse pour une période additionnelle pour un terme de cinq ans et des loyers révisés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a décidé de se prévaloir de l'option d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le montant requis, soit 89 000\$ incluant la partie non remboursable des taxes à la consommation, a été approprié du surplus de fonctionnement des années antérieures un peu plus tôt lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à signer tous les documents nécessaires pour exercer l'option du rachat de la niveleuse au montant de 89 000\$.

Adoptée.

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.6.1 Dépôt du Directeur administratif du Service sécurité incendie et civile

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

2016 02 11

5.6.2 Adoption et dépôt de la liste officielle des pompiers et premiers répondants en fonction

CONSIDÉRANT LA restructuration du service sécurité incendie et civile en juillet 2015 (ci-après le « **Service** »);

CONSIDÉRANT QUE la liste des pompiers et premiers répondants n'a pas été mise à jour depuis longtemps, en ce qui concerne les personnes effectivement engagées par la Municipalité pour le **Service**.

CONSIDÉRANT QUE cette liste, d'intérêt public, attestera des personnes en fonction officiellement au sein du **Service**;

CONSIDÉRANT QUE cette liste établit aussi la distinction entre les officiers et le personnel de soutien du **Service**;

CONSIDÉRANT QUE cette liste distingue aussi les pompiers et les premiers répondants ainsi que ceux qui cumulent les deux compétences;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'APPROUVER la liste des pompiers et premiers répondants présentement en fonction pour la rendre officielle;

ET DE DÉPOSER cette liste en ce Conseil pour la rendre publique.

Adoptée.

2016 02 12

5.6.3 Déménagement d'une antenne de radio du Service de sécurité incendie et civile

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, doit assurer la conformité des communications du service de sécurité incendie et civile sur l'ensemble du territoire du Canton de Potton;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de déménager l'antenne de radio dans le secteur Ruiter Brook à l'Hôtel de Ville pour assurer la conformité des nouvelles installations;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur administratif du Service de sécurité incendie et civile a obtenu une soumission de la compagnie Communication Plus pour effectuer le transfert des équipements de radio de Ruiter Brook à l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à donner le mandat à Communication Plus pour un montant de 2 407,50\$ taxes en sus.

Adoptée.

5.7 TRANSPORTS ET VOIRIE

5.7.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable des travaux publics

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable des travaux publics et Inspecteur en voirie, Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2016 02 13

5.7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour approvisionnement d'agrégats concassés pour le rechargement de certains chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité continuera de recharger en agrégats concassés (plutôt qu'en gravier ordinaire) les chemins en 2016;

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts de cette amélioration des chemins sera couverte

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

par la subvention prévue pour le plan d'intervention des infrastructures municipales dans le cadre de la « Taxe Essence Contribution Québec » (TECQ), et d'autre part, par le budget d'opération du service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires pour tout cela en 2016 se chiffrent à 190 000\$ pris dans le budget de fonctionnement et 225 000\$ pris dans le plan triennal (subventionné par la TECQ);

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à la préparation d'appels d'offres publics pour l'approvisionnement et l'épandage d'agrégats concassés sur les chemins de gravier entretenus par la Municipalité pour l'année 2016, pour une quantité de 20 000 tonnes;

ET D'AUTORISER la transmission de l'appel d'offres public par l'entremise de SE@O ou par invitation, selon les prescriptions de la loi.

Adoptée.

2016 02 14

5.7.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat d'abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'approvisionnement et d'épandage d'abat-poussière sur les chemins de la Municipalité sont donnés en sous-traitance;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comportant une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne peuvent être adjugés qu'après demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à la préparation d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux d'approvisionnement et d'épandage d'abat-poussière sur les chemins de gravier entretenus par la Municipalité en 2016;

ET D'AUTORISER la transmission de l'appel d'offres par voie d'invitation auprès des entrepreneurs suivants:

- Multi-Routes
- Calclo 2000 inc.
- Somavrac

Adoptée.

2016 02 15

5.7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les taux horaires des entrepreneurs locaux, par invitation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait appel à des services ponctuels auprès des entrepreneurs locaux pour divers travaux publics et d'hygiène du milieu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à la préparation d'une demande de prix de préférence auprès des entrepreneurs locaux relativement aux travaux publics et travaux occasionnels de vidange de fosses septiques à taux horaires pour l'année 2016;

ET D'AUTORISER la transmission de la demande de prix auprès des entrepreneurs suivants:

Pour les travaux de voirie:

- Excavation Stanley Mierzwinski

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

- Excavation Julien Pouliot
- Excavation Guy Ethier
- Wayne Korman
- Steve Johnson
- Les Entreprises Aljer inc.

Pour les réparations de bris d'aqueduc

- Germain Lapalme et fils
- Innovations Routier Refcon inc.

Pour le pompage des réseaux d'égouts et des stations de pompage :

- R.B. Inspection
- Sanikure

Pour les services d'électricien:

- Fred Korman inc.
- Royal Lamothe inc.
- Elektrikal

Pour les services de vidange occasionnelle des fosses septiques:

- Pompage West Brome
- Sanipol

Pour les services de balayage des rues pavés avec un balai aspirateur:

- Entreprise Myrroy inc.
- Bromont Terrasse inc.
- R.B. Inspection

Adoptée.

2016 02 21

**5.7.5 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal
Dossier 22792-1 (PAARRM) – substitution de chemin**

CONSIDÉRANT QUE le sous-ministre des transports accordait une subvention supplémentaire maximale de 13 058\$ pour l'amélioration du chemin Leadville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux faits sur le chemin de Leadville sont déjà subventionnés sous le programme Taxe Essence Contribution Québec, pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux ont été exécutés à l'automne 2015 sur le chemin Travor, pour une valeur de 25 469,85\$ taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux consistant à faire un rechargement de pierres concassées sur le chemin, Travor pour un montant total de 25 469,85\$ (taxes exclues);

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins cités dont la gestion incombe à la Municipalité du Canton de Potton;

ET DE DEMANDER au ministre de substituer la demande originalement soumise pour le chemin de Leadville en faveur d'une pour le chemin Travor, en regard de la subvention au montant de 13 058\$ du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable de l'hygiène et de l'inspection en environnement. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

Déposé.

5.8.2 Dépôt du rapport annuel sur l'Écocentre

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport annuel des opérations de l'Écocentre pour 2015 préparé par la Responsable de l'hygiène et de l'inspection en environnement. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2016 02 16

5.8.3 Renouvellement des ententes intermunicipales relatives à l'accès à l'Écocentre

CONSIDÉRANT QUE des ententes intermunicipales permettent aux Municipalités voisines d'avoir accès à l'Écocentre de Potton et que celles-ci doivent être renouvelées chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le montant forfaitaire annuel pour les Municipalités désireuses de bénéficier des services de l'Écocentre a été établi à 2 500\$ initialement, et indexé au coût de la vie par la suite;

CONSIDÉRANT QUE seule la Municipalité de Bolton-Est a signalé son intérêt de renouveler cette entente en 2016;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

QUE l'entente entre la Municipalité du Canton de Potton et la Municipalité de Bolton-Est conclue en 2015 soit renouvelée en 2016 afin que les citoyens de Bolton-Est aient accès à l'Écocentre de Potton;

QUE le montant forfaitaire annuel pour 2016 soit, tel que défini dans l'entente, de 2 500\$ plus l'indexation;

QUE les matières acceptées et la tarification applicable soient telles qu'adoptées en janvier 2015 par la résolution 2015 01 08 « Tarification à l'Écocentre » incluant son annexe.

Adoptée.

2016 02 17

5.8.4 Acquisition d'un conteneur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en partenariat avec la Ressourcerie des Frontières pour la collecte à domicile des encombrants;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie des Frontières assure la mise en valeur de 90% de tous les encombrants acceptés via la réutilisation et le recyclage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un abri de réemploi à l'Écocentre dans le cadre de notre partenariat pour entreposer les encombrants en attendant leur cueillette;

CONSIDÉRANT QU'un conteneur maritime d'une longueur de 20 pieds serait idéal pour entreposer les encombrants;

CONSIDÉRANT QU'un conteneur identique à celui pour le matériel électronique acquis en 2014 assurerait une harmonisation des équipements d'entreposage à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

D'ACQUÉRIR un conteneur maritime neuf d'une longueur de 20 pieds au coût de 3 575 \$ plus les taxes auprès de Conteneurs Experts S.D., à même l'appropriation du surplus non affecté décrétée un peu plus tôt au cours de la présente séance.

Adoptée.

2016 02 18

5.8.5 Lettre d'appui pour reconnaître les toilettes à compost dans le cadre normatif du Q-2, r. 22 (traitement des eaux usées des résidences isolées)

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QU'un nombre croissant de personnes et d'organisations s'intéressent aux toilettes à compost, comme solution pratique et écologique;

CONSIDÉRANT QUE des expériences locales, de même qu'à l'international, démontrent que les toilettes à compost sont plus écologiques et plus économiques que les toilettes chimiques et les installations septiques conventionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en Développement durable de la Municipalité du Canton de Potton recommande que des pressions soient exercées auprès des autorités concernées afin que les toilettes sans eau soient permises au Q-2, r. 22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en Développement durable de la MRC de Memphrémagog a adressé une lettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques demandant de modifier le règlement Q-2, r. 22 ou d'en assouplir l'interprétation, de manière à permettre l'installation de toilettes à compost sur le territoire de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

QUE le Maire, Louis Veillon, soit autorisé à signer la lettre en annexe adressée au Ministre afin d'appuyer la démarche de demande de modification ou d'assouplissement du règlement Q-2, r. 22, visant à permettre l'installation de toilettes à compost sur notre territoire.

Adoptée.

2016 02 19

5.8.6 Nomination au Comité consultatif en développement durable

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en développement durable (CCDD) est régi par un cadre de référence établissant les règles de composition et d'alternance de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 6 du Comité consultatif en développement durable est vacant;

CONSIDÉRANT QUE seulement une candidature a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE les membres recommandent à l'unanimité de nommer M. William Robert afin d'occuper le siège numéro 6;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

DE NOMMER monsieur William Robert pour occuper le siège numéro 6 (mandat se terminant le 1^{er} janvier 2018) au sein du Comité consultatif en développement durable, conformément au cadre de référence.

Adoptée.

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2016 02 20

5.9.1 Entente pour les services de la Société protectrice des animaux de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service avec la Société Protectrice des Animaux de l'Estrie (ci-après SPAE) est arrivée à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration municipale est satisfaite du haut degré de collaboration et des bons services durant les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la SPAE est actuellement en mode de réflexion au sujet de son projet de construction, qui a été reporté à 2016 en raison de certaines contraintes financières;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison la SPAE propose une entente de service pour un an seulement et qu'elle entend renouveler les ententes à partir de 2016 pour un terme plus long en lien avec la construction du nouveau refuge;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à signer un nouveau contrat pour une période d'un an, dont les termes sont essentiellement les mêmes qu'avant, mais aux tarifs annuel suivant:

Pour l'année 2016: 4 785\$, ce qui représente environ 2,51\$ par habitant;

le nombre d'habitants étant le nombre de résidents permanents tel qu'établi selon les statistiques du ministre des Affaires municipal et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée.

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.10.1 Dépôt du rapport mensuel du Responsable en urbanisme et inspection en bâtiments

Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, dépose le rapport mensuel de l'urbaniste incluant le département de l'inspection en bâtiments. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

5.11 LOISIRS ET CULTURE

5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire

Le Directeur général secrétaire trésorier rapporte que Madame Patricia Wood est de retour au travail selon un horaire allégé pour sa réintégration, depuis le 11 janvier 2016 tel que prévu. Les activités réduites de cette courte période sont incluses dans le rapport déposé. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

5.11.2 Dépôt du rapport annuel du Comité culturel et patrimonial de Potton

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport annuel du Comité culturel et patrimonial de Potton. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

6- AVIS DE MOTION

6.1 Règlement numéro 2011-392-D modifiant le règlement 2011-392 et ses amendements régissant les réseaux d'aqueduc et d'égouts, ses branchements, les rejets dans les réseaux d'égouts incluant un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux d'égouts

Le Conseiller André Ducharme donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2011-392-D sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier l'article 1.9 et ses alinéas ainsi que l'Annexe 6 pour séparer la tarification des branchements d'égouts et d'aqueduc de du Village d'avec de ceux du centre touristique Owl's Head.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil municipal.

Donné.

6.2 Règlement numéro RU-2015-418-A modifiant le règlement RU-2015-418 sur les nuisances

Le Conseiller Michel Daigneault donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro RU-2015-418-A sera présenté pour étude et adoption.

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

Le règlement a pour objet de préciser la notion de sciage de bois telle qu'interprétée dans plusieurs articles du règlement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil municipal.

Donné.

7- ADOPTION DE RÈGLEMENTS
(aucun règlement à adopter)

8- SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

8.1 Dépôt et approbation de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative VISA

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des paiements effectués durant la période, selon l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Approuvée et déposée.

8.2 Dépôt et approbation de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des dépenses engagées mais non payées, selon l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Approuvée et déposée.

8.3 Dépôt et approbation du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier par les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2007-349-A (2010) et ses amendements

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées par lui-même et par les Responsables selon l'article 7.3 du *Règlement numéro 2007-349A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Approuvé et déposé.

9- VARIA

10- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **Michael Laplume** et résolu que l'assemblée soit levée à 20h35.

Le tout respectueusement soumis,

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

Louis Veillon
Maire

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.